



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 14 Novembre 2024

Le Jeudi 14 Novembre 2024, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 6 Novembre 2024, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Etaient présents : Mesdames CAPON Martine, DEFRUIT Claudie, DESCOUTURES Sonia, NOIRET Isabelle, LEGRAND Isabelle, LECOCQ Catherine, SAUVAL Christèle,
Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, SAGEZ Yves, SMERDA Stéphane, RONDOT Serge, PICARD Sylvestre, DETRE François-Xavier

Etaient excusés :

M RICARD Rémi donne pouvoir à M RONDOT Serge
M GRIMAL Dominique donne pouvoir à Mme DEFRUIT Claudie
Mme CAPLAIN Jessica donne pouvoir à Mme DESCOUTURES Sonia
M BOCQUET Philippe donne pouvoir à Mme NOIRET Isabelle

Était absente :

Mme Katia DEVAUX

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance à 19h03

Il demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Approbation du Rapport 2023 du Président de la CCVS concernant l'assainissement collectif

Le conseil autorise ou non :

Ordre du jour abordé :

1	Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 24-09-2024	1
2	Nomination d'un secrétaire de séance.	2
3	Délibération autorisant la mise en service d'un système de vidéoprotection urbaine sur le territoire de la commune	2
4	Approbation du bilan d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Val de Somme	2
5	Décision Modificative Budgétaire n°2 : virement à la section d'investissement	3
6	Remboursement de l'abonnement CANVA à M le Maire	4
7	Création d'un poste d'Agent technique de 1ère classe suite à un avancement de grade	4
8	Création d'un poste d'Agent technique de 1ère classe suite à un avancement de grade	5
9	Mise à jour du tableau des effectifs au 01/12/2024	6
10	Délibération portant participation au financement des contrats pour le risque prévoyance dans le cadre d'une convention conclue par le CDG 80	7
11	Approbation du Rapport 2023 du Président de la CCVS concernant l'assainissement collectif	7
12	Questions diverses	8

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024 :

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion de Conseil du 24 septembre 2024.

Résultat à main levée :

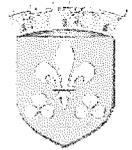
Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

M. le Maire le signe le PV ainsi que Mme CAPON Martine, secrétaire de séance.

**2. Nomination d'un secrétaire de séance :**

M. le Maire propose que M PICARD Sylvestre soit nommé secrétaire de séance.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

M PICARD Sylvestre est désigné secrétaire de séance

3. Délibération autorisant la mise en service d'un système de vidéoprotection urbaine sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à M Baillet Ludovic :

M Baillet informe l'assemblée que les travaux pour l'installation de caméras se sont achevés le 30 octobre 2024.

Il rappelle qu'une délibération pour une demande de subvention DETR avait été prise le 08/12/2023.

La préfecture a validé les accréditations des personnes autorisées à consulter les images sur réquisition des forces de l'ordre.

Il demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en service le système de vidéoprotection.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

4. Approbation du bilan d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Val de Somme

Monsieur le Maire prend la parole :

En application de l'article L5211.39 du code Général des Collectivités territoriales, le bilan d'activités de la Communauté de Communes du Val de Somme de 2023 doit être présenté au Conseil Communautaire puis communiqué à chaque Conseil Municipal des communes membres pour approbation.

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le bilan d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Val de Somme adopté en Conseil communautaire le 26 Septembre 2024.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité



5. Décision Modificative Budgétaire n°2 : virement à la section d'investissement

Monsieur le Maire donne la parole à M PICARD Sylvestre :

Monsieur PICARD explique qu'une facture de la FDE a été émise pour le solde de la Part Communale concernant la convention FDE n°13-TE-0061-EP relative à la modernisation de l'EP : rues du 8 Mai 1945, des Glycines, des Roses, des Bleuets, des Lilas pour un montant de 5 656,31 €.
Il convient d'ouvrir des crédits au compte 21538 de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
21538 (21) : autres réseaux	5 656.31	021 (021) : virement de la section de fonctionnement	5 656.31
	5 656.31		5 656.31

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
023 (023) : virement à la section d'investissement	5 656.31		
618 (011) : divers	- 5 656.31		
	0.00		

Total Dépenses	5 656.31	Total recettes	5 656.31
----------------	-----------------	----------------	-----------------

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

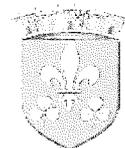
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

6. Remboursement de l'abonnement CANVA à M le Maire

Monsieur le Maire donne la parole à M PICARD Sylvestre

Le site en ligne CANVA permet de bénéficier d'une banque d'images et illustrations libres de droits. Cet accès sera ouvert pour le service ALSH. Le coût annuel de l'adhésion s'élève à 110,00 € Dans la mesure où le règlement ne peut s'effectuer que directement sur le site internet par carte bancaire ; la commune ne disposant pas de régie d'avance, M le Maire, s'est proposé à titre exceptionnel, de régler le montant de l'adhésion et de se faire rembourser par mandat administratif.



Arrondissement d'Amiens

MAIRIE DE FOUILLOY

Canton de Corbie

- Il est proposé à l'assemblée :
 - d'autoriser l'abonnement en ligne du site CANVA pour un montant de 110,00 € pour un an ;
 - d'autoriser M le Maire à effectuer le paiement en ligne au nom de la commune et de solliciter son remboursement ;
 - d'inscrire la dépense en section de fonctionnement, chapitre 011-article 611 sur l'exercice 2025 du budget principal.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

7. Création d'un poste d'Agent Technique Territorial Principal de 1ère classe suite à un avancement de grade

Monsieur le Maire donne la parole à M Picard Sylvestre

Vu l'avis de la Commission du personnel réunie le 04/11/2024,

Pour l'année 2024 le tableau d'avancement de grade est établi ainsi qu'il suit :

Cadre d'emploi : TECHNIQUE

- Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom	Date de promotion
I – ROUSSEL FRANÇOIS	08/02/2019

- Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom	Date de promotion
I – ROUSSEL FRANÇOIS	01/12/2024

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité



8. Création d'un poste d'Agent Technique Territorial Principal de 1ère classe suite à un avancement de grade

Monsieur le Maire donne la parole à M Picard Sylvestre

Vu l'avis de la Commission du personnel réunie le 04/11/2024,
Pour l'année 2024 le tableau d'avancement de grade est établi ainsi qu'il suit :

Cadre d'emploi : TECHNIQUE

- Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom	Date de promotion
1 - MAQUAIRE FRÉDÉRIC	08/02/2019

- Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom	Date de promotion
1 - MAQUAIRE FRÉDÉRIC	01/12/2024

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

9. Tableau des effectifs au 01/12/2024

Monsieur le Maire informe le conseil :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des avancements de grade, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

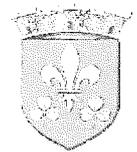


TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 DECEMBRE 2024		
Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et Durée hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Titulaire	1 – Temps Complet
	Adjoint Administratif Stagiaire	1 – Temps non Complet
	Adjoint Administratif	1 – Temps Complet
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise	Agent de Maîtrise	1 – Temps Complet
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	3 – Temps Complet 1 – Temps non Complet
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1 – Temps Complet
	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1 – Temps Complet
	Adjoint Technique	2 – Temps Complet 1 – Temps Non complet
FILIERE ANIMATION		
Animateur Territorial	Animateur Principal 2 ^{ème} Classe	1 – Temps Complet
	Animateur	1 – Temps Complet
Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} Classe	1 – Temps Complet
	Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe	1 – Temps Complet
	Adjoint d'Animation	1 – Temps Complet
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1 – Temps non Complet

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- d'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels sur la base de l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou momentanément indisponibles dans les conditions qui ont conduit à la création au tableau des effectifs de l'emploi occupé.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité



10. Délibération portant participation au financement des contrats pour le risque prévoyance dans le cadre d'une convention conclue par le CDG 80

Monsieur le Maire donne la parole à M Picard Sylvestre :

A partir du 01 janvier 2025, la participation des communes est obligatoire en matière de contrat de prévoyance.

Le CDG80 propose une convention de participation au financement des contrats pour le risque prévoyance. Le prestataire de ce service retenu est COLLECTEAM.

A partir du 1er janvier 2025, la participation mensuelle de la commune par agent sera de 16 € (même montant qu'en 2017).

Une campagne d'information a eu lieu au sein des services. A ce jour 11 agents seraient intéressés.

- Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec le CDG 80 et d'approuver le montant de la participation de la commune.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

11. Approbation du Rapport 2023 du Président de la CCVS concernant l'assainissement collectif

Monsieur le Maire prend la parole :

Dans le cadre de la compétence assainissement collectif, le rapport 2023 du Président de la Communauté de Communes du Val de Somme doit être présenté au Conseil Communautaire puis communiqué à chaque Conseil Municipal des communes membres pour approbation.

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le rapport 2023 du Président de la Communauté de Communes du Val de Somme adopté en Conseil communautaire le 24 Octobre 2024.

Résultat à main levée :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 4 (Mme Defruit – M Grimal – Mme Sauval – M Détré)

Adopté à la majorité

**12. Questions diverses**

Mme DEFRUIT demande quand les travaux concernant les trottoirs de la rue des Marronniers seront réalisés ?

Mr le MAIRE précise que c'est la CCVS qui aura en charge ces travaux en 2025. Mr Baillet ajoute qu'il faut au préalable réaliser l'assainissement.

Mme DEFRUIT demande si le dernier des 3 terrains de la rue des Marronniers a été vendu.

Mr Baillet répond qu'il n'y a pas d'urgence car au préalable il faut viabiliser le terrain et il est souhaitable que l'opération soit rentable financièrement.

Mme DEFRUIT informe que des riverains de la place de la République sont gênés par le manque de luminosité en raison des tilleuls et la chute des feuilles.

Mr le Maire précise que les tilleuls seront taillés très prochainement

Mme DEFRUIT explique qu'un camion porte-véhicules se gare régulièrement sur la place alors que c'est interdit.

Mr le maire a déjà interpellé le chauffeur à ce sujet. Celui-ci avait déplacé son véhicule devant le silo ; Mr le maire s'engage à revoir cette personne.

Mme DEFRUIT demande s'il est possible de remettre à l'heure l'horloge de l'église.

Mr Baillet précise que la société va être rappelée.

M DETRE s'interroge sur les allers et venues d'une société au niveau du silo.

Mr BAILLET précise qu'une entreprise réalise une expertise pour des recherches d'amiante et de plomb, afin d'évaluer les travaux de dépollution du site.

Mme LEGRAND demande qui sera responsable de l'entretien des espaces verts du nouveau lotissement.

Mr Baillet répond qu'il sera à la charge de la commune.

Mme LEGRAND demande s'il y aura une clôture entre les logements du nouveau lotissement et les logements de la rue Hippolyte Noiret.

Mr le maire répond que rien n'est prévu sur le plan.

La séance est clôturée à 19h57

Le Maire, Yves DUCROCQ

le secrétaire de séance, M PICARD Sylvestre

